

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Gaboury

<https://www.cadre21.org/membres/d9ab9775b5950b0e510096aa>

Date d'obtention : 2022-06-20 14:56:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Amorce (contexte de la situation, etc)

Nature (quelle est la nature des photos / vidéos, qui, combien de personnes, etc.)

Intention (intention derrière le geste, vengeance, humiliation, etc.)

Étendue (qui a eu accès au contenu, de quelle façon, etc.)

De plus, il y a l'acte impulsif et l'acte malveillant. L'intervention ne sera pas la même selon le contexte de l'acte.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

D'être plus structurée lors des rencontres avec les élèves dans ce genre de situation. Être certaine de ne pas oublier aucun élément lorsque je rencontre l'élève pour avoir les informations.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Mon approche, la façon que je vais poser mes questions afin qu'il se sente écouté, considéré et ce sans aucun jugement.